



Crèche / Centre d'Eveil
Tél : 41 89 69 ou 76 28 65 ou 50 05 04
272 rue Jacques Iékawé PK7 Nouméa

Règlement intérieur de la crèche Les Graines de Soleil 1

Présentation :

La crèche «Les graines de soleil» a été créée en 2003.

C'est un établissement privé agréé sous le numéro 250-94 PS /DPASS, regroupant les sections bébés, moyens et grands encadrés par dix professionnels de la petite enfance.

La crèche peut accueillir jusqu'à 50 enfants âgés de 2 mois à 3 ans.

Au sein de la structure, les ratios d'encadrement respectent des normes strictes.

Aussi, le taux d'encadrement est d'une personne diplômée pour 5 enfants non-marcheurs, une pour 9 enfants marcheurs de moins de 3 ans et pour 12 enfants à partir de 3 ans. Ce taux d'encadrement nous permet de travailler dans des conditions idéales et de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'établissement «Les Graines de Soleil» est ouvert de 6h30 à 18h du Lundi au Jeudi et 17h30 le vendredi.

Nous vous demandons de respecter **IMPÉRATIVEMENT** ces horaires.

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 2000 F / heure entamée.

La crèche « Les Graines de Soleil» est exceptionnellement fermée les jours fériés et certains ponts.

En cas d'alerte cyclonique 1 et 2, ainsi que lors de la mise en sauvegarde et en cas de mouvements sociaux perturbant la sécurité et le bien-être des enfants.

Organigramme :

Directrice

ALIBAUD Laurence

Adjointe de Direction
Le Flecher Jenna

Sections des bébés
Jenna (responsable)
Erika
Jessica

Section des moyens - / P'tits Dawas
Marie-Louis
Section des moyens + / Dawas
Jeanne-Marie

Section des grands - / Clowns
Samantha
Section des grands + / Perroquets
Jemmilla

Femme de service
Monique

Objectifs :

NOTRE OBJECTIF PRINCIPAL EST L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT.

Pour cela nous tâchons de :

- Établir une **relation de confiance** et d'**échange** entre la famille, l'enfant et la structure d'accueil.
- Créer une **ambiance chaleureuse** et **agréable** grâce à des locaux et des équipements adaptés.

- Offrir à l'enfant une **relation « maternelle »** privilégiée avec les « nounous » : douce, affectueuse et rassurante.
- Être à l'écoute du **rythme** de l'enfant et assurer les soins essentiels à son **bien-être**.
- Aider l'enfant à se **socialiser** et à l'accompagner tout en douceur, dans ses premiers pas dans la collectivité.
- Amener l'enfant à **découvrir le monde** grâce aux activités proposées.
- Amener l'enfant à communiquer et à développer son **langage**.
- Aider l'enfant à devenir **autonome** et se construire.
- Adopter une **attitude positive** et encourageante vis-à-vis de chaque enfant.

Moyens :

Nous faisons en sorte d'être continuellement à l'écoute de l'enfant afin d'assurer son confort à chaque moment de sa journée : accueil, soin, change, sommeil, jeu.

L'équipe toute entière met son savoir-faire et son savoir être à disposition de l'enfant afin de lui prodiguer toute l'attention et les soins essentiels à son bien-être.

Nous répondons au besoin permanent de sécurité.

Nous mettons votre enfant à l'aise et en confiance dans les différents lieux de vie, tout en lui offrant des repères plus personnels.

Nous sommes toujours là pour rassurer et consoler votre enfant afin qu'il ne se sente jamais seul et incompris.

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters, le repas et la sieste).

Nous aidons votre enfant, au travers d'activités et de jeux, à créer des valeurs morales : travailler en groupe, apprendre à partager, respecter les autres enfants et les adultes. Cette liberté n'implique pas l'absence de règles, de limites et d'interdits.

Grâce à de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, nous nourrissons la curiosité naturelle des enfants et leur constante envie d'aller de l'avant.

La confiance est basée sur une communication quotidienne entre la famille, l'enfant et l'équipe.

Nous répondons aux besoins d'encouragement et de soutien nécessaire à la construction d'un enfant épanoui.

Même si chaque enfant est différent, nous croyons en chacun d'eux et mettons tout en œuvre pour adopter une attitude positive. Nous valorisons chacune de ses expériences et veillons à ce que le langage utilisé avec les enfants soit toujours positif.

TARIFICATION : 2025 Au forfait

PLEIN-TEMPS : 90 000 F (sur une base de 20 jours / mois)

CAUTION : 180 000 F

1 chèque de la moitié encaissé + 1 chèque conservé / Non daté. (Ces derniers serviront à régler les 2 mois de préavis)

MI-TEMPS : 70 000 F (sur une base de 10 jours / mois)

CAUTION : 140 000 F

**1 chèque de la moitié encaissé + 1 chèque conservé / Non daté.
(Ces derniers serviront à régler les 2 mois de préavis)**

FRAIS D'INSCRIPTION ET DE DOSSIER : 10 000 F

Vous recevrez une facture en fin de mois à régler avant le 05 du mois en cours.

Un récapitulatif de vos factures peut être demandé en début d'année, car les frais de garde d'enfants dans un établissement agréé sont **déductibles de vos impôts**.

En cas de retard de paiement, une majoration de 5 % sera appliquée sur le montant de la mensualité.

En cas de non-paiement, l'enfant ne sera plus accepté et sa place pourra être attribuée à un autre enfant.

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 2000 F/heure.

- **La caution sera conservée si non-respect du préavis de 2 mois.**
- **La moitié de la caution sera conservée si après signature du contrat, l'enfant ne fait pas sa rentrée aux Graines de soleil.**

Conditions d'admission :

1. Au niveau de l'âge

La structure accueille les enfants à partir de 3 mois à 3 ans en crèche et jusqu'à sa rentrée à l'école (petite section).

2. Au niveau de la santé

Tous les enfants sont soumis au calendrier vaccinal. Il est primordial que chaque parent respecte celui-ci afin de protéger son enfant et la collectivité (notamment les nourrissons qui ne sont pas totalement immunisés).

Les vaccins doivent être débutés avant son entrée au centre d'enfants. Votre enfant doit donc être à jour de ses vaccinations obligatoires.

Inscription :

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de :

1. Effectuer une pré-inscription sur notre application « **MEEKO** ».
2. Remplir la **FICHE DE RENSEIGNEMENTS**.
3. Accepter les différents points des règles de fonctionnement en signant le **CONTRAT D'ENGAGEMENT** (valable pour 1 an, renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire de la rentrée de l'enfant aux "Graines de soleil", selon les nouvelles conditions des dernières règles de fonctionnement telles que les tarifs, horaires, etc.).
4. Régler la **CAUTION**.

Le contrat signé à l'inscription de votre enfant constitue un engagement vis-à-vis de la crèche.

Toute modification du rythme d'accueil fera l'objet d'un avenant au contrat.

Rentrée de votre enfant :

Lors de la rentrée de votre enfant, vous devez :

- Fournir un CERTIFICAT MEDICAL d'aptitude à la vie en collectivité (de moins de 3 mois) précisant que les vaccinations sont à jour (renouvelable chaque année)
- Fournir une ordonnance autorisant d'administrer du Doliprane à l'enfant (renouvelable chaque année)
- Remplir par les parents et le médecin le protocole d'accueil individualisé.
- Fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile pour votre enfant.
- Fournir un document juridique spécifiant la ou les personnes ayant la GARDE de l'enfant (en cas de séparation des parents, tutorat, adoption...)

Adaptation :

L'adaptation est un moment important. En effet, il permet de préparer les parents et l'enfant à se séparer. Cette période permet une bonne intégration de l'enfant au sein de la structure et aussi une meilleure connaissance de la structure par les parents et l'enfant, base d'une relation de **confiance**.

La « nounou » établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le

contexte familial de l'enfant et pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.
Le déroulement est surtout fixé par l'enfant et sa capacité d'adaptation plus ou

moins rapide, son âge, son état d'esprit et son autonomie. Le temps d'adaptation est décidé avec la Direction en fonction des possibilités des parents, elle s'effectue en général sur une semaine. Ce temps va permettre à chacun de gérer les inquiétudes liées à la séparation et de faciliter l'intégration de l'enfant dans la structure.

Une première prise de contact entre la famille et la structure permettra de fixer à l'avance le déroulement de cette période : heure d'arrivée, heure de départ du parent, puis de l'enfant qui y passera au fil des jours de plus en plus de temps sans son parent.

L'adaptation est gratuite et s'effectue sur 1 semaine (en fonction de la disponibilité des parents).

Le forfait débutera la semaine suivant l'adaptation et sera calculé au prorata si en cours de mois.

- 2h le premier jour (prise de contact)
- La matinée sans le repas le deuxième jour
- La matinée avec repas le troisième jour
- L'après-midi le quatrième jour
- La petite journée complète le cinquième jour

Absences :

Le forfait mensuel est irréductible en cas d'absence ponctuelle de l'enfant pour maladie, fermetures dû aux intempéries ou mouvements sociaux.

Une déduction de 10 jours sur votre forfait mensuel à plein temps et 05 jours à mi-temps, pourra vous être accordé une seule fois par an aux conditions suivantes :

- **Être à la crèche depuis 6 mois et plus.**
- **Être absent pour un minimum de 5 jours consécutif.**
- **En faire la demande uniquement auprès de la Direction.**

Départ :

Toute résiliation de contrat doit être signalé à la Direction **par courrier, 2 mois à l'avance**. Le forfait est dû pendant la durée de ce préavis, que l'enfant soit présent ou non.

Aucune déduction ne sera applicable durant ce préavis.

Pour le 1^{er} mois de préavis, le règlement sera couvert avec le chèque de caution qui aura été conservé.

Pour le 2ème mois de préavis, le règlement sera couvert avec la caution qui aura été encaissé en début d'inscription.

À fournir :

- **Le doudou, la sucette ou autre objet** de transition si besoin.
- **Du linge de rechange qui restera dans son sac (marqué à ses NOM et PRÉNOM).**
- **2 biberons complets (section bébés) : 1 pour l'eau et l'autre pour le lait.**
- **Les bouteilles d'eau pour les biberons** (à renouveler sur demande).
- **Les repas pour la section bébés** (à renouveler sur demande).
- **Le lait maternel ou maternisé** (à renouveler sur demande).
- **Du produit anti-moustiques** (à renouveler sur demande).
- **Du DOLIPRANE en sirop** (à renouveler sur demande).
- **De la crème pour les érythèmes fessiers** (Mitosyl, Bépanthen ou autre) (à renouveler sur demande).
- **Du sérum physiologique** (à renouveler sur demande).

L'accueil :

L'accueil des enfants s'effectue à partir de 6h30 chaque matin, du Lundi au Vendredi. L'accueil est individualisé et échelonné selon les arrivées des enfants.

Les enfants doivent arriver propres et ayant pris leur petit déjeuner.

C'est un moment privilégié où la « nounou » développe une relation individualisée avec l'enfant et ses parents. C'est un moment important pour échanger les informations relatives à l'alimentation, le sommeil, la santé et les progrès de l'enfant.

La « nounou » accueille l'enfant, lui parle, lui explique que ses parents s'en vont, l'écoute et le rassure.

Dites « au revoir » à votre enfant et ne vous en allez pas en « douce », au risque de développer un sentiment d'abandon. Son chagrin sera d'autant plus court et son adaptation facilitée.

Le change et la propreté :

Le change est assuré régulièrement en fonction des besoins de l'enfant.

Nous nettoyons les fesses des enfants à l'aide de lavettes, eau, coton et du liniment oléo-calcaire uniquement.

Nous commençons l'apprentissage de la propreté vers 2 ans.

Lorsque votre enfant commencera à être propre, nous vous demanderons de nous fournir un minimum de couches par jour (sieste et départ).

Nous vous demandons de **vêtir votre enfant d'une tenue souple et confortable**, permettant une grande liberté de mouvement.

Cela simplifiera aussi l'**acquisition de la propreté de votre enfant**. Nous vous **demandons également de fournir du linge de rechange marqué au NOM et PRÉNOM de votre enfant ainsi qu'une poche pour les vêtements sales.**

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE LA PERTE, DU VOL OU DE L'ÉCHANGE DE VÊTEMENT NON MARQUE.

Les repas :

Les repas sont fournis par le jardin d'enfants (**à partir de 15 mois**).

Le menu est affiché chaque semaine à l'entrée de la structure, il est important de le consulter, afin d'équilibrer le repas de votre enfant le soir.

Le service de déjeuner s'organise de façon échelonnée en fonction des différentes sections d'âge.

Les repas sont préparés par une société de restauration agréée par les Services d'Inspections Vétérinaires, Alimentaires et Phytosanitaires : LA CASSEROLETTE

Les repas, établis chaque semaine par une diététicienne, sont équilibrés et adaptés à l'âge de votre enfant.

Si votre enfant présente des intolérances ou des allergies à certains aliments, il est important de le signaler à la Direction.

Les repas ne sont pas déductibles en cas d'absence, de maladie ou de dédit.

Le repos :

La section bébés :

Les bébés vont à la sieste à la demande, le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. Il retrouve son lit, son doudou, sa sucette.

Nous fournissons et entretenons les draps housse.

La section moyens et grands :

Les enfants vont à la sieste tous les jours à partir de 11h45, l'endormissement est individualisé. Seules les « nounous » assurent le coucher et le lever des enfants.

Nous fournissons et entretenons les draps, oreillers et couvertures.

Pour préparer l'enfant à l'école (grands), les doudous et sucettes sont données aux enfants uniquement avant la sieste.

En arrivant le matin, l'enfant va de lui-même poser son doudou et sa sucette dans un « casier à doudous ».

Les règles de vie :

Plus l'enfant grandit, plus il va être confronté à des règles de vie en communauté.

Plus il va les intégrer, plus il va prendre conscience de la présence de l'autre, donc de lui-même. Ces règles constituent **ses limites structurantes**.

Elles sont précisées progressivement aux parents et aux enfants, l'accompagnement reste ainsi cohérent.

Contrairement aux interdits, les règles de vie ne sont pas immuables, elles peuvent être négociées et modifiées individuellement selon la situation rencontrée par l'enfant.

Le travail éducatif vise à mettre en mots des conflits (mise en mots bienveillante) et d'accompagner la socialisation de l'enfant.

Le seul interdit reste de ne pas se mettre ou mettre en danger les autres enfants.

Durant son passage à la crèche, l'enfant apprend à vivre au milieu de ses camarades.

Lors de ces premières interactions, les morsures et griffures font partie de l'apprentissage de la socialisation, malgré une surveillance accrue.

D'autre part, durant cette période, l'enfant continue la découverte de son corps et de ses capacités motrices, ce n'est pas sans incident. Aussi, c'est la période des premières bosses, chutes, bobos, etc...

L'équipe sera toujours là pour veiller aux enfants et penser les premiers petits bobos !

Le départ :

L'enfant peut être récupéré à tout moment de la journée.

Le centre d'enfants ferme ses portes à 18h du lundi au jeudi et 17H30 le vendredi.

Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture, car le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les « nounous », les éléments importants de la journée sont transmis aux parents.

Les parents doivent impérativement informer une des « nounous » du départ de l'enfant.

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements de l'enfant seront habilitées à récupérer votre enfant.

Si exceptionnellement, une autre personne devait venir le chercher, veuillez à nous fournir par avance les noms et prénom de cette personne. L'enfant lui sera remis sur présentation de sa carte d'identité.

Sécurité :

Les portillons de sécurité

Nous restons très soucieux de la sécurité des accès. Aussi, nous vous demandons de **veiller à fermer chaque portillon et barrière derrière vous** et de vérifier qu'aucun enfant ne se soit faufilé.

Vous devez être extrêmement vigilant à la fermeture des portillons.

Nous vous rappelons que le jardin d'enfants offre de nombreux jeux et jouets aux enfants. Afin d'éviter toute source de conflits, de casse, de perte, de vol ou d'accident, **nous vous demandons DE NE PAS APPORTER DE JOUETS OU OBJETS PERSONNELS dans la structure.**

Les outils de transmission :

Les transmissions seront faites chaque jour instantanément sur notre application « **MEEKO** » sur laquelle sera notifié le déroulement de la journée de l'enfant (repas, dodo, change, soins, etc...). Vous pourrez à tout moment nous envoyer un message.

Vous pourrez également suivre le déroulement de la journée grâce aux nombreuses photos que nous vous enverrons instantanément.

Les « Nounous » prendront le temps lors du départ de votre enfant de discuter avec vous de la journée de votre enfant si besoin.

L'application mobile est à télécharger gratuitement.

1. Télécharger Meeko Family sur l'AppStore (iOS) ou sur le PlayStore (Android).
2. Créez votre compte parent
Après avoir ouvert l'application, cliquez sur Créer un Compte.
Il vous suffit ensuite de rentrer l'email et le mot de passe que vous souhaitez utiliser pour accéder à l'application, puis de valider.
Note : Il est possible de créer un compte pour chaque parent avec une adresse email différente, ou de se connecter sur plusieurs téléphones avec le même compte.
3. Confirmez votre email
Après avoir créé votre compte, vous devrez confirmer l'email que vous avez renseigné en cliquant sur le lien qui vous a été envoyé sur cet email en question.
Attention de bien avoir notifié sur « la fiche de renseignement » la ou les mêmes adresses mail.
Voilà ! Vous pouvez maintenant vous connecter.
4. Communiquez avec votre crèche
Maintenant que vous êtes connecté sur l'application famille, vous accédez au résumé de vos enfants, aux photos, aux documents de la crèche, et vous pouvez communiquer directement avec celle-ci.

Le jeu et les activités :

Les activités s'alternent avec des moments de repos et de jeux libres indispensables au développement biologique et psychomoteur du jeune enfant.

Les activités de la matinée se succèdent toujours dans le même ordre, presque à l'identique chaque jour. Ainsi, la répétition permet de rassurer le jeune enfant.

Même si toutes les activités restent ludiques et toujours abordées au travers du jeu, elles ne sont pas obligatoires et l'enfant **a toujours la possibilité de jouer librement.**

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de sa personnalité. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation.

Un projet pédagogique est établi chaque année avec différents grands thèmes chaque mois.

Associés à ces thèmes :

- Les activités manuelles, artistiques, culinaires.
- La venue d'intervenants (spectacle, lecture).

Différents intervenants rendent visite aux enfants chaque semaine :

- Anglais
- Musique
- Lecture
- Expression corporelle

Emploi du temps à titre indicatif (Moyens et grands)

6h30 à 7h30	Accueil / Jeux libre
7h30 à 8h	Motricité, gym
8h à 8h15	Goûter
8h15 à 8h30	Changes / Hygiène
8h30 à 9h	Jeux libres
9h à 9h30	Activités manuelles

6h30 à 7h30	Accueil / Jeux libre
9h30 à 9h45	Lecture d'album
9h45 à 10h	Activités musicales (chants, comptines, jeux de doigts)
10h à 10h30	Jeux extérieurs
10h30 à 11h	Déjeuné
11h à 11h30	Changes / Hygiène
11h30 à 11h45	Jeux libres
11h45 à 13H45	Sieste
13h45 à 14h15	Réveil échelonné

14h15 à 14h30	Changes / Hygiène
14h30 à 15h	Goûter
15h à 15h30	Activités manuelles
15h30 à 16h	Jeux extérieurs
16h à 17h30	Jeux libres Départ échelonné

Maladie de l'enfant :

Dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'établissement :

Une personne responsable de l'enfant sera appelée automatiquement si votre enfant présente des signes anormaux (poussée de fièvre, enfant grognon, prostré, gastro-entérite, vomissement, douleurs fortes, grosse bosse, coupures, plaie purulentes, saignements, écoulement d'oreille, chute avec perte de connaissance).

Il est donc de votre responsabilité de déposer votre enfant au centre d'enfant dans **un bon état de santé général**.

La direction dispose du pouvoir d'appréciation de garder l'enfant ou non.

Le personnel du centre d'enfants est autorisé à administrer des médicaments aux enfants uniquement dans les conditions suivantes :

- **Sur présentation de l'ordonnance** du médecin.
- **Avec accord écrit des parents** (daté, heures et posologie).
- **Avec accord de la direction.**

Les parents doivent signaler tout médicament donné à l'enfant avant son arrivée à la crèche.

L'enfant porteur d'une maladie contagieuse (impétigo si liaison étendue non recouvrable, gale, coqueluche, angine, hépatite A, scarlatine, tuberculose, rougeole, oreillon, pieds mains bouche) devra, en cas d'éviction, fournir un certificat médical délivré par son médecin précisant la date de retour au centre.

Accident :

En cas d'accident survenu au sein de la structure, les parents sont informés par téléphone. Une **fiche d'accident** sera remplie en cas de grosse blessure et co-signée par la direction et la personne qui récupère l'enfant.

Cette démarche permet ainsi de vous informer d'un accident et de laisser une trace écrite en cas d'effet secondaire ou de séquelles par les assurances.

En cas d'urgence, nous nous adresserons directement au SAMU.

Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

Assurance :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrit par l'établissement. Il garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés à un tiers ou à eux-mêmes durant le temps de présence à la crèche. L'enfant doit bénéficier également d'une assurance à responsabilité civile privée.

Poux et lentes :

Vous êtes invités à inspecter régulièrement la tête de votre enfant pour y traiter d'éventuels hôtes indésirables (poux et lentes). Pensez aussi à traiter son environnement : literie, siège auto, canapés...